

# **B**agneux

**Rapport de la  
Commission communale pour l'accessibilité  
(CCPA)**

**Années 2019, 2020, 2021**

## SOMMAIRE

<b>Présentation générale.....</b>	<b>3</b>
<b>Rappel de la réglementation en matière d’accessibilité.....</b>	<b>4 à 5</b>
<b>Voirie et espaces publics.....</b>	<b>6</b>
<b>Places de stationnement .....</b>	<b>6</b>
<b>Transports.....</b>	<b>7</b>
<b>Cadre bâti – Etablissements recevant du public.....</b>	<b>8 à 10</b>
<b>Logements.....</b>	<b>11</b>
<b>Actions menées.....</b>	<b>12</b>
<b>Bilan Agenda d’Accessibilité Programmé (Ad’AP).....</b>	<b>13</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>14</b>

**Annexe 1 : Bilan 2019/2020/2021 de l’Ad’AP de la ville de Bagneux**

## **Rapport annuel de la CCPA (commission communale pour l'accessibilité)**

### **1. Présentation générale**

Ce document répond à l'obligation légale selon laquelle la Commission communale pour l'accessibilité dresse chaque année un état des lieux dont elle rend compte dans un rapport annuel.

En raison de problèmes sanitaire au niveau national, ce document n'a pas pu être réalisé en 2019, 2020, 2021.

Aussi, nous proposons de dresser l'état des lieux de l'accessibilité pour ces trois années.

Pour rappel, la ville de Bagneux se situe dans le département des Hauts-de-Seine, en région Île-de-France, dans l'arrondissement d'Antony, au sud de Paris. La population s'élevait à :

- ! 40 936 habitants en 2019
- ! 41 359 habitants en 2020
- ! 41 787 habitants en 2021

Ce rapport sera présenté au Conseil municipal suivant la tenue de la Commission communale d'accessibilité.

## **2. Rappel de la réglementation en matière d'accessibilité**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, détermine un ensemble de dispositions tant au niveau architectural qu'en termes d'aménagements touchant au cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics et les systèmes de transports afin de rendre ces locaux et installations accessibles aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental, ou psychique.)

Par cadre bâti, il faut entendre un ensemble comprenant :

- ! Les locaux d'habitations propriétés de personnes privées ou d'organismes publics ;
- ! Les établissements recevant du public (ERP) ;
- ! Les lieux de travail.

L'article 45 de la loi précisait également que la chaîne du déplacement comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transports et leur intermodalité.

L'article 46 créait les commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH). Celle de Bagneux a été mise en place le 1<sup>er</sup> avril 2008 par délibération du Conseil municipal, qui a fixé au nombre de 5 les représentants du Conseil Municipal au sein de cette instance, outre Madame le Maire qui en est présidente de droit.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 est venue modifier la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Cette ordonnance a notamment prévu la mise en place d'un dispositif d'échéancier, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettant de prolonger au-delà de 2015 le délai de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP). De même, elle permet des aménagements et des prolongations concernant l'accessibilité des transports publics.

Elle modifie également les obligations d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Enfin en 2015, le rôle et les compétences de la Commission pour l'accessibilité se sont élargis. En effet, en plus de ses 4 missions d'origine à savoir :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;

- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;

elle s'est vue confier la nouvelle mission de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

### 3. VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

	2019	2020	2021
<b>Le nombre de places de stationnement réservées</b>	103	103	109
<b>Taux d'accessibilité voirie diagnostiquée 70,25%</b>	2 places Parking Auchan 2 places Avenue Albert petit	confinement	4 places : Villa des Olivettes, rue de la Fontaine, rue Froide, Ecole Henri Wallon
<b>Aménagement de voirie</b>		Avenue Henri Barbusse : Réfection des trottoirs, mise aux normes de traversées piétonnes (Travaux CD92)	Avenue Albert petit : Réaménagement et mise aux normes des traversées. Angle Meuniers/Pasteur : abaissée des trottoirs Place de la République : mises aux normes de l'accès au parvis de l'église Avenue Paul Vaillant Couturier : abaissée de trottoirs et de bornes podotactiles Rue des Blains : 35 bornes basses remplacées par des bornes aux normes Rue Léo Ferré : 3 bornes basses déposées

**TRANSPORT :**

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Point d'arrêt de bus accessibles</b>	100% des lignes de bus sont accessibles à Bagneux	100% des lignes de bus sont accessibles à Bagneux	100% des lignes de bus sont accessibles à Bagneux
<ul style="list-style-type: none"><li>! Ligne 162 et 197 : Arrêt 'Carnot –Aristide Briand' non accessibles UFR et déplacé dans le cadre de l'aménagement de la piste drive du KFC</li><li>! Ligne 294 : Arrêts 'Liberté' en direction de Châtillon-Montrouge non accessible UFR</li><li>! Ligne 391 : Arrêt 'Sentier des Brugnauts' et Fontaine Gueffier' en direction de Bagneux -Pont Royal RER : non accessible UFR</li><li>! Lignes 390 et 394 : Arrêt 'Clémenceau' en direction de Vélizy (390), non UFR, mais qui sera repris et mis aux normes UFR, dans le cadre de la requalification de la RD74 phase 2/ CD92</li></ul>			

## **4. Cadre bâti-Établissements recevant du public**

### **Ad'AP Communal**

La ville de Bagneux a déposé son Ad'AP en préfecture début 2016 pour les 54 ERP communaux. Elle prévoyait de réaliser sur 6 ans les travaux conformément au programme déposé.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Bilan des travaux réalisés l'année précédente	Poursuite des travaux sur les bâtiments 2018	Poursuite des travaux sur les bâtiments 2019	Poursuite des travaux sur les bâtiments 2020
Travaux prévus l'année en cours	Maternelle Thorez Maternel Langevin GS Paul Eluard GS Marcel Cachin Ecole Henri Wallon Gymnase Guimier Hôtel de ville Espace M Lanvin Chalet des découvertes Parc des sports Foyer Cros Maison des arts	GS Albert Petit CSC Gueffier Salle des Fêtes Foyer Coudon	GS Joliot Curie
Point sur les difficultés de mise en œuvre	Certains travaux nécessitent une étude de faisabilité ; la disponibilité des entreprises pour effectuer les travaux demandés Exemple : Les ascenseurs des écoles élémentaires : PVC et Joliot Curie	Très peu de travaux ont été réalisés à cause de la crise sanitaire COVID 19	Certains travaux nécessitent une étude de faisabilité ; la disponibilité des entreprises pour effectuer les travaux demandés

## Les ERP (établissement recevant du public)

	2019	2020	2021
<b>Nombre d'ERP De travaux à réaliser selon l'ad'AP</b>	8	6  MAIS 1 GYMNASE dont les travaux de réhabilitation prévus ultérieurement	9 Mais 2 écoles et 1 crèche ont fermées, Maternelles : Henri Barbusse et Châteaubriant Crèche Prokofiev Les travaux du CMS initialement prévus en 2021 sont en cours de programmation pour 2022/2023
<b>Nombre de dérogation obtenue</b>	1 pour le groupe scolaire Cachin pour accès impossible à cause du nivelé <b>Accepté</b>	1 pour le gymnase Guimier : rampe non conforme pour l'accès aux douches de la gymnastique <b>Accepté</b>	aucun
<b>Le pourcentage de l'ensemble de bâtiments accessibles (ERP à compétences communales/int ercommunales)</b>	27 %	44%	65 %

! En 2019, 3 Ad'ap ont été déposés avant la date de clôture du dispositif.

Le dispositif des Ad'ap a pris fin le 1<sup>er</sup> mars 2019, seul le dépôt d'autorisation de travaux est possible après cette date.

Le coût des travaux réalisés sur tous ces bâtiments au titre de la mise en conformité se décompose ainsi :

Années	Montant des travaux réalisés
<b>2019</b>	210.361 €
<b>2020</b>	440.311 €
<b>2021</b>	570.049 €
<b>Total</b>	<b>1.220.721 €</b>

## 5. Logements

L'ensemble des programmes de construction de logements en accession ou dans le parc social livré pendant ces trois années remplit totalement les conditions du cahier des charges sur les conditions de respect des normes. Les programmes sont tous conformes aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.

Logements accessibles (parc public/parc privé)

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Les logements accessibles du parc public / Social	Construction de la résidence Blanc Nature : l'opération et ses abords sont construits et aménagés de façon à être accessibles PMR	Inauguration de la résidence 124 des Blains qui répond aux normes d'accessibilité : 30 logements 15 emplacements dont 2 sont adaptés PMR	Construction des 2 résidences 153 rue des meuniers : 47 logements 24 places de parking dont 2 PMR Et la résidence Gustave Courbet : 21 logements 6 places de stationnement dont 1 PMR

Par ailleurs, pour rappel, le Centre communal d'action sociale (CCAS) peut accorder des aides individuelles pour des aménagements intérieurs de logements dans le cadre de l'adaptation au handicap. A cette date, aucune demande n'est parvenue au CCAS.

## 6. LES ACTIONS MENEES

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Animation des différents réseaux et commissions	-Diagnostic de recensement de la politique du handicap -Formation des agents d'accueil de la ville concernant l'accueil des publics en situation de handicap -Formation des animateurs des ALSH Par (SAIS 92) -Participation au DUO DAY	Formation des parents qui ont des enfants en situation de handicap (Procédure MPDH)	-Elaboration de la charte « Ville handicap et aidants » Elaboration et Adoption du plan d'action handicap de la ville 2022/2026

Un diagnostic a été réalisé par la mission handicap en 2019 afin d'élaborer un plan handicap inclusif.

## **7. Bilan des Agendas d'Accessibilité Programmés déposés**

Les chiffres suivants ne concernent pas les établissements publics communaux, conformément à la loi, la ville assure le suivi de l'enregistrement des établissements bancaires, commerciaux, des professionnels de santé qui sont installés dans la commune.

En **2018** :

- ! **55** établissements recevant du public sont accessibles
- ! **100** Ad'AP ont été déposés
- ! **14** Ad'AP patrimoine ont été déposés

Le tableau de suivi ci-dessous détaille par grandes catégories l'état des Ad'AP déposés par les établissements recevant du public sur la ville de Bagneux :

	Commerces	Professionnels de santé	Profession libérale	Banque	Divers	Total
Etablissements accessibles	31	16	0	2	6	<b>55</b>
Ad'ap déposés	56	23	5	0	16	<b>100</b>
Ad'ap Patrimoine	5	0	0	3	6	<b>14</b>

Le bilan est mitigé. Depuis 2015, la ville a organisé plusieurs réunions de sensibilisation entre les services techniques de la ville et les commerçants, les professionnels de la santé, les banques, pour leur rappeler l'obligation de déposer un Ad'AP avant décembre 2018.

Sur les 285 commerces, 100 professionnels de santé, 10 banques que compte la ville, nous constatons que seuls 40 % d'entre eux ont déposé leur Ad'AP à la préfecture dans les délais impartis.

## **8. Conclusion**

En 2019, 2020, 2021 la ville a poursuivi son programme de mise aux normes des ERP, de la voirie, des espaces publics, du cadre bâti-logements, des transports et des places de stationnements ainsi que le suivi des Ad'AP déposés par les ERP de la commune dont la date de clôture était le 30 mars 2019.

Malgré des moyens financiers et humains de plus en plus contraints, la ville mobilise des efforts considérables pour la mise en accessibilité PMR des infrastructures communales sous sa responsabilité.

La ligne 4 du métro, inaugurée début 2022, devrait améliorer l'accessibilité des balnéolais en situation de handicap.

Une nouvelle « Charte Ville Handicap et des aidants » a été élaborée de même qu'un plan d'actions handicap 2022/2026.

Un bilan d'évaluation de mi-parcours de l'ad'AP a été déposé à la Préfecture en 2020.